Patricia MILLAUD – Responsable service Culture et Communication
+33(0)5 55 93 99 82
patricia.millaud@mairie-egletons.fr

Communiqué
de presse

ANNÉE 2024

vendredi 28 juin 2024

FOURRIERE ANIMALE

À compter du 1er juillet, la Commune d'Égletons confie la gestion de la fourrière animale au groupe SACPA domicilié à GERZAT. Les animaux trouvés seront restitués à leur propriétaire au centre animalier moyennant le paiement des frais de garde en vigueur ou confiés à une association de protection animale une fois passé un délai de 8 jours. Des campagnes de trappage seront régulièrement organisées afin de maîtriser la démographie féline dans les différents quartiers de la ville et prévenir des risques sanitaires.

Animal perdu ou trouvé

Si vous trouvez un animal sur la Commune, contactez les services techniques municipaux au 05 55 93 96 96.

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. Les tarifs sont consultables en Mairie ou sur https://www.egletons.fr/animaux-perdus/

Campagne de trappage

Les chats identifiables seront immédiatement relâchés sur place si d'aventure ils se font capturer. Les chats non identifiés, quant à eux, feront l'objet de tests sanitaires (test contre le SIDA et la leucose) et en fonction des résultats, ils pourront être stérilisés et relâchés sur leur lieu de capture.

La Commune rappelle aux propriétaires que le tatouage ou puçage électronique de leurs animaux domestiques est obligatoire depuis le 1er janvier 2021.